



Agir pour  
la biodiversité

À Talant,  
le 15 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Top départ pour la grande enquête hirondelles de fenêtre en Bourgogne-Franche-Comté !

« Tsiwittt ! ... Tsiwittt ! ... ». Voilà les hirondelles ! Chaque printemps arrive avec son ballet d'hirondelles, de retour de leurs lieux d'hivernage. Que l'on soit à la campagne ou en pleine ville, on peut les observer virevoltant à travers le ciel. Cette année, en plus de les observer, vous pourrez compter leurs nids ! Du 15 mai au 15 juillet, la LPO Bourgogne-Franche-Comté vous invite à participer à sa grande enquête participative, en complétant le suivi des bénévoles par vos observations et comptages.

### L'hirondelle de fenêtre, une espèce en danger

En France, les populations d'hirondelle de fenêtre et d'hirondelle rustique **ont chuté de 30 à 40 % durant ces trente dernières années**. À l'échelle locale, pour l'hirondelle de fenêtre, la LPO constate un déclin de 18 % entre 2007 et 2018 en Franche-Comté et une chute des effectifs de 40 % à Dijon entre 1962 et 2013. Chaque année, ces oiseaux sont de moins en moins nombreux dans notre région. **Artificialisation des sols, maintien de l'agriculture intensive, destruction volontaire des nids, diminution des insectes, ravalement des façades...** les causes de leur diminution sont multiples.

Noire et blanche, l'hirondelle de fenêtre est **la plus urbaine** : elle niche sous les rebords de toits, de balcons ou encore dans les encoignures de fenêtres, même en pleine ville. Elle se reconnaît facilement par **son ventre, sa gorge et son croupion blanc ainsi que par sa queue courte**. Son nid est un hémisphère formé de boulettes de boue, aisément reconnaissable, même par un œil novice ! À ne pas confondre avec sa cousine, l'hirondelle rustique, plus rurale, qui installe son nid en demi-sphère à l'intérieur des bâtiments agricoles (granges, écuries) et qui a le croupion noir, la gorge rouge-brique et une queue portant des longs filets.

Les hirondelles sont **intégralement protégées** (loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature). La destruction des individus ou des nids, même non-occupés, est interdite par la loi, y compris en hiver. Tout responsable d'une infraction s'expose à **une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine jusqu'à trois ans d'emprisonnement** (art. L-415-3 du Code de l'Environnement).

### Mieux connaître pour mieux protéger

Sur les dernières décennies, on note **un déclin lent et régulier de l'hirondelle de fenêtre**. Pour obtenir une tendance plus précise de l'évolution des populations, la LPO BFC organise une grande enquête qui aura lieu **pour la première fois cette année, à une envergure régionale** ! (auparavant organisée tous les 5 ans sur le territoire de la Franche-Comté)



**Agir pour  
la biodiversité**

**Où se trouvent les nids ? Combien sont-ils ? Sont-ils occupés ou vides ?** Du 15 mai au 15 juillet, des bénévoles de la LPO BFC vont arpenter un large échantillon de communes de toute taille et de toute altitude pour prospecter les nids. Ne soyez donc pas étonnés de rencontrer des observateurs avec des jumelles en centre urbain ou au milieu des villages ! N'hésitez pas à les rejoindre pour en savoir plus et les aider dans leur comptage.

### **Rejoignez l'enquête !**

Vous avez des compétences naturalistes et souhaitez rejoindre l'enquête ? Contactez-nous par mail à [bfc@lpo.fr](mailto:bfc@lpo.fr) en nous indiquant votre téléphone, votre nom, prénom et votre département.

Vous n'avez pas de compétences naturalistes mais souhaitez simplement nous partager vos observations de nids d'hirondelles de fenêtre ? Nous vous invitons à nous transmettre vos informations via le formulaire dédié sur notre site internet. Vous y trouverez également un guide d'identification.

>> lien direct via [bit.ly/EnqueteHirondellesLPOBFC](https://bit.ly/EnqueteHirondellesLPOBFC) ou [bfc.lpo.fr](https://bfc.lpo.fr), rubrique **Actualités**

*Cette enquête régionale bénéficie du soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de la Côte-d'Or, du Conseil départemental de l'Yonne et du Conseil départemental du Jura. Merci à nos partenaires !*

---

### **Contact presse :**

Raphaële Bouveret, chargée de communication : 07 79 36 63 03